

**FICHE DE POSTE DE MÉDECIN CHEF
EN CENTRE D'ADAPTATION PSYCHOPÉDAGOGIQUE GENERALISTE**

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTÉ.
Sous-Direction de la Santé
Bureau de la santé scolaire et des CAPP
94-96 Quai de la Râpée
75570 PARIS Cedex 12
Accès : métro Quai de la Râpée ou Gare de Lyon

ATTRIBUTIONS DU SERVICE

Cogérés par le Département de Paris et l'Académie de Paris (Éducation Nationale), les Centres d'Adaptation Psychopédagogique (CAPP) sont des structures d'aide et de soutien visant à favoriser l'adaptation et l'intégration scolaires des enfants et adolescents scolarisés dans les établissements de Paris.

L'action des CAPP s'inscrit dans les dispositifs de prévention, d'aide et de soutien en faveur des élèves mises en place par le Département de Paris et l'Académie de Paris : service de santé scolaire, service social scolaire, réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

Sous la responsabilité d'un directeur administratif et pédagogique et d'un médecin responsable, une équipe pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, rééducateurs maîtres G hors réseau, assistantes sociales et secrétaires médicales et sociales) offre aux enfants et aux adolescents qui présentent des difficultés sur le plan relationnel, scolaire, social ou familial, un accueil et un suivi personnalisés.

ATTRIBUTIONS DU POSTE

TITRE

Médecin responsable du CAPP Convention (15^e arrt).

CONTEXTE HIÉRARCHIQUE

Sous l'autorité du médecin chef du bureau de la santé scolaire et des CAPP.

DEFINITION DU POSTE

Le médecin responsable :

Au sein du centre

- est garant du respect du secret médical qui engage sa responsabilité (art 4, 72 et 73 du code de déontologie)

- est garant de l'orientation des pratiques mises en œuvre au sein du CAPP.
- est garant du projet d'aide élaboré par les professionnels pour l'enfant ou l'adolescent et sa famille.
- procède à l'examen des dossiers d'admission et à l'attribution à un consultant qui a le devoir de se référer à lui en cas de difficulté
- contribue au suivi et à l'évaluation des prises en charge par sa présence régulière aux synthèses générales et aux synthèses individuelles à la demande des professionnels
- assure en tant que consultant la prise en charge d'un certain nombre d'enfants
- avec le directeur administratif et pédagogique:
 - s'assure de la cohérence des emplois du temps, met en place des indicateurs de pilotage
 - donne son avis pour les rapports de stage et les notations
 - peut être consulté pour le recrutement d'un professionnel médical, para-médical ou d'un psychologue

Avec les partenaires :

- assure, en accord avec les parents, les liaisons avec les médecins extérieurs concernés par le suivi médical : médecin scolaire, service hospitalier, structure de soins du secteur pédo-psychiatrique (CMP, hôpital de jour...) structure médico-sociale (SESSAD, CMPP....)

Avec le service central

- participe aux réunions organisées par le médecin référent
- rédige le rapport d'activités et le projet de centre avec le DAP

PROFIL

- Pédo psychiatre ou psychiatre ayant une expérience « enfant »
- Expérience de travail en équipe

Contact

Nom : Dr Christophe DEBEUGNY
 Bureau : Bureau de la Santé scolaire et des CAPP
 Service : Sous-direction de la Santé
 Adresse : 94-96 quai de la Râpée, 75012 Paris.
 Tél : 01 43 47 74 50
 Email : christophe.debeugny@paris.fr

Poste à pourvoir à compter du : 08/04/2016.